

Fiche pratique pour l'accueil d'un élève présentant une déficience motrice

Qu'est-ce que la déficience motrice ?

La déficience motrice désigne une difficulté liée au contrôle des gestes et des mouvements, pouvant aller de troubles légers à des atteintes plus importantes.

La présence de difficultés dans la communication (troubles du langage), dans les processus de pensée (troubles cognitifs, attentionnels ou de mémoire, TDI) ou dans la perception sensorielle (troubles visuels, auditifs ou neuro-sensoriels), voire de situations médicales comme l'épilepsie, peut représenter un défi supplémentaire dans l'accompagnement.

Quelles conséquences sur la scolarité ?

Un élève présentant une déficience motrice peut rencontrer des difficultés pour :

- accomplir les gestes de la vie quotidienne (se déplacer, se nourrir, se vêtir, aller aux toilettes)
- apprendre à lire, à écrire, à compter, à utiliser le matériel scolaire et, plus largement, à développer des compétences en tenant compte des troubles associés
- communiquer avec ses camarades et ses enseignant·e·s en cas de difficultés de langage ou d'articulation
- participer aux activités scolaires et parascolaires, comme les sorties ou les camps
- gérer la fatigue, la douleur et/ou le manque de sommeil en lien avec une problématique de santé.



Ces défis nécessitent souvent des adaptations pédagogiques, technologiques et environnementales.



Nos 5 actions principales

- **Informer** : transmettre des connaissances et bonnes pratiques.
- **Conseiller** : proposer des adaptations pédagogiques et technologiques.
- **Évaluer** : analyser la situation globale de l'élève.
- **Accompagner** : soutenir la mise en place des aménagements nécessaires.
- **Intervenir** : agir en classe, en réunion ou dans l'environnement scolaire.

Exemple d'intervention

Un élève scolarisé dans un établissement secondaire et présentant une déficience motrice montrait un décalage important par rapport au programme de son année. L'utilisation de son appareil de communication, mis en place par la logopédiste, représentait un défi pour lui et pour les enseignantes, qui peinaient à l'intégrer pleinement dans la classe et à adapter leurs pratiques.

Le CCDM est intervenu pour soutenir les professionnel·le·s de l'école et favoriser l'inclusion de l'élève. L'intervention a débuté par un temps d'échange afin d'identifier et de prioriser les besoins. Le CCDM a ensuite accompagné la mise en place de stratégies pédagogiques adaptées, formé l'équipe à l'usage de l'appareil de communication en classe et proposé des aménagements facilitant la participation de l'élève aux activités. Enfin, le CCDM a contribué à l'élaboration du Projet Individualisé de Pédagogie Spécialisée de l'élève.

Qui sommes-nous ?

Le Centre de Compétence pour la Déficience Motrice (CCDM), mandaté par la DGEO, fait partie de la Fondation Dr Combe. Il soutient les écoles vaudoises dans l'inclusion des élèves présentant une déficience motrice.

📞 Contact : cdc@drcombe.ch | +41 21 654 05 56

<https://cdc.fondationcombe.ch>